

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 8 février 2022, à 19 h 30, via Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Monsieur Jonathan Lord
Madame Karine Malenfant
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Monsieur Denis Bastille
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membre absent :

Madame Martine Riou

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu culturel, sportif ou communautaire

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2022-02-0119 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Valérie Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations

9. Calendrier scolaire 2022-2023 – Formation générale des jeunes – Plan A (sans les Jeux du Québec)
10. Calendrier scolaire 2022-2023 – Formation générale des adultes et formation professionnelle
11. Adoption du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents
12. Plan d'atténuation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
13. Nomination des auditeurs indépendants pour une période de trois ans (années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024)
14. Questions diverses
15. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2022-02-0120 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Planification stratégique – ministère de l'Éducation du Québec et plan d'engagement vers la réussite :

- Le processus de consultation est lancé.
- Les sous-groupes sont formés et le matériel pour la consultation a été validé.
- Le processus va s'échelonner du printemps à l'automne prochain pour s'arrimer avec le calendrier du ministère de l'Éducation du Québec (document).
- Il reste à définir la participation des parents et de la communauté au processus.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Il n'y a aucun suivi des comités du conseil d'administration lors de cette séance.

**9. CA 2022-02-0121 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 –
FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – PLAN A
(SANS LES JEUX DU QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2022-2023 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE soit adopté le calendrier scolaire 2022-2023 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

**10. CA 2022-02-0122 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 –
FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET
FORMATION PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les projets de calendrier scolaire 2022-2023 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2022-2023 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

**11. CA 2022-02-0123 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA
PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES
FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS
PARENTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire au cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport du protecteur de l'élève d'octobre 2019 et la décision du conseil des commissaires d'appliquer certaines de ces recommandations (résolutions n^{os} CC 2019-10-4209 et CC 2019-10-4210);

CONSIDÉRANT l'abolition des commissions scolaires et leur transformation en centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder aux changements des termes suivants dans les documents, tels que les politiques, les règlements, les procédures et les écrits de gestions :

- « Commission scolaire » pour « Centre de services scolaire »;
- « Conseil des commissaires et comité exécutif » pour « Conseil d'administration »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

D'ADOPTER le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, conformément au document déposé;

QUE ledit document entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption par le conseil d'administration, soit le 9 février 2022.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

12. CA 2022-02-0124 PLAN D'ATTÉNUATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), L.R.Q., chap. C-65.1, prévoit que le Conseil du trésor peut édicter des directives en lien avec la gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE, le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, C.T. 216 501;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a adopté la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (LCOP, chapitre C-65.1, a. 26);

CONSIDÉRANT QUE les organismes publics approuvent, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été présenté en séance de travail du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'APPROUVER le plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle conformément au document déposé;

QUE le plan soit transmis au Conseil du trésor comme demandé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

13. CA 2022-02-0125 NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS (ANNÉES SCOLAIRES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024)

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'audit externe des opérations financières du centre de services scolaire venait à échéance pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a invité quatre (4) firmes comptables du milieu à présenter une offre de services professionnels pour l'audit externe de ses états financiers pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues, la firme Malette S.E.N.C.R.L., a déposé la plus basse soumission conforme, pour effectuer l'audit externe des états financiers du centre de services scolaire pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et résolu :

QUE soit octroyé à la firme Malette S.E.N.C.R.L. le contrat pour l'audit externe des états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

14. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

15. CA 2022-02-0126 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 51)

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond